

COMMUNE DE ROLAMPONT
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU 10 AVRIL 2007

L'AN DEUX MILLE SEPT, LE 10 AVRIL A VINGT HEURES QUARANTE-CINQ, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le maire le 4 avril 2007, s'est assemblé sous la présidence de M^{me} Marie-José Ruel.

Étaient présents : M. Michel GALLISSOT, maire (sauf pour la délibération n°1) ; M^{me} RUEL, M. DELIN, adjoints ; MM. BALLAND, BOUVIER, maires-délégués ; M^{mes} ROBIN, RANC, M^{lle} DIOT, MM. THOMASSIN, DEHAN, HERBERT, VOILLEQUIN, Patrick GALLISSOT, PELLETIER, conseillers municipaux.

Excusés : M^{me} GÉRARD, maire-délégué (procuration à M. P. Gallissot), M^{lle} BROCHOT (procuration à M. Voillequin), M^{me} DUCRET, M. RACLOT, conseillers municipaux.

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures 45. Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M^{me} Ranc ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. Il indique qu'il convient conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales d'élire un président puisque dans la séance de ce soir le conseil devra débattre du compte administratif. M^{me} RUEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N°0 Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mars 2007.

Adopté par 13 voix POUR & 3 ABSTENTIONS.

N°1 Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2006.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°2 Affectation des résultats de fonctionnement cumulés au 31.12.2006.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°3 Taux des quatre taxes.

Adopté par 15 voix POUR & 1 ABSTENTION.

N°4 Budgets Primitifs 2007.

Adopté comme suit BP Commune & Services : 15 voix POUR & 1 ABSTENTION ; BA Usine-relais & Lotissement : 16 voix POUR.

N°5 Revalorisation des tarifs du service des ordures ménagères.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°6 Approbation de la modification des statuts du Smictom (article 5).

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°7 Fixation du prix de vente d'un terrain sur l'ancienne zone industrielle. Section AE n°292 (6 €/m2).

Adopté à l'UNANIMITÉ.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ M. MAIRE LÈVE LA SÉANCE LE 10 AVRIL 2007 A 23 HEURES 30.

Le maire,